



Genève, le 31 mars 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures

Caisse publique de prêts sur gages: le département a pris connaissance du contenu de l'examen sommaire de la Cour des comptes

Le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures (DF) a pris connaissance du contenu de l'examen sommaire consacré à la Caisse publique de prêts sur gages (CPPG). Les invitations adressées tant au DF qu'à la CPPG feront l'objet d'un examen approfondi. Au terme de cette analyse, le DF prendra les mesures qui s'imposent.

Gouvernance

Le DF est profondément attaché aux principes de bonne gouvernance. La cour soulève à juste titre le déséquilibre que peut représenter un conseil d'administration de sept membres pour une équipe opérationnelle de moins de six personnes.

Le DF estime qu'une réflexion à ce sujet est opportune et rappelle que le Conseil d'Etat avait cherché par le passé à diminuer le nombre d'administrateurs et d'administratrices élues par le Grand Conseil au sein des entités de droit public. Le DF souligne également que le cadre actuel est le résultat de la volonté populaire qui s'est plusieurs fois exprimée à ce sujet depuis 2008.

Vers un suivi renforcé

Les invitations de la cour adressées au DF feront l'objet d'un examen. Le DF s'assurera, le cas échéant sur les éléments appelant un suivi de sa part, que des améliorations soient apportées dans les meilleurs délais.

Concernant les invitations formulées à l'intention de la CPPG, le DF exercera sa responsabilité de surveillance. Les mesures nécessaires seront prises.

Une mission sociale autonome et reconnue

Depuis plus de cent cinquante ans, la CPPG offre aux personnes dans le besoin un accès rapide au crédit sans les garanties exigées par le système bancaire traditionnel. Chaque année, quelque 4000 prêts sont accordés pour faire face à des situations d'urgence financière dans la dignité.

Cette mission, la CPPG l'accomplit sans bénéficier d'aucune subvention publique. Par ailleurs, à ce jour, aucune plainte d'usagère ou d'usager n'a été portée à la connaissance du département. La satisfaction des bénéficiaires de ses services ne semble pas en cause, ce que le DF entend ne pas perdre de vue dans les suites à accorder à ce dossier.

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, en contactant Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Dejan Nikolic, secrétaires généraux adjoints chargés de la communication, DF, T. 022 327 98 21 ou T. 022 327 98 07.